



Paris, le jeudi 12 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tempête Klaus : Michel Barnier présente dans les Landes des mesures de soutien pour la filière bois et l'agriculture

Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, s'est déplacé aujourd'hui dans les zones sinistrées des Landes pour rencontrer les représentants de la filière bois et des organisations professionnelles agricoles. Après s'être rendu dans une exploitation forestière détruite à 80 % et dans une exploitation avicole très touchée par la tempête, le ministre a présenté des mesures de soutien pour l'ensemble du territoire sinistré par la tempête. Ces dispositions font suite à la réunion avec les élus présidée par le Premier ministre la semaine dernière. Avec la mobilisation des services du ministère, ces mesures ont l'ambition d'apporter des réponses rapides, cohérentes, et en adéquation avec la réalité des pertes.

Concertant l'agriculture, les principales filières touchées sont les fruits et légumes, les filières animales (volailles, palmipèdes...) et le tabac. Pour aider l'ensemble de ces filières particulièrement touchées par la tempête, principalement en Aquitaine, mais aussi en Midi-Pyrénées et en Languedoc Roussillon où les dégâts sont moindres, trois types de mesures, pour un montant total de **25 millions d'euros d'aides de l'Etat**, sont mis en place :

- **7 millions d'euros** pour le fonds d'allègement des charges sur les échéances des prêts professionnels et **3 millions d'euros** pour la prise en charge ou le report de charges sociales, en faveur des exploitations agricoles les plus fragilisées ;
- **6 millions d'euros** pour l'indemnisation des pertes de production des éleveurs, liées à l'allongement des cycles de production ;
- **9 millions d'euros** d'aides à l'investissement dont **5 millions d'euros** pour réaménager les élevages et **4 millions d'euros** pour reconstruire les abris nécessaires aux productions végétales qu'il s'agisse du maraîchage ou de l'horticulture.

« Ces aides seront mises en place dans le cadre des commissions départementales réunies autour des préfets. Elles ont vocation à aider les entreprises agricoles éprouvées par la tempête à passer un cap difficile et à redémarrer rapidement », a indiqué Michel Barnier.

Concernant la filière bois, les dégâts provisoirement estimés pour le massif des Landes de Gascogne sont de l'ordre de 590 000 hectares et de 147 000 hectares en Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon. Pour faire face aux difficultés économiques rencontrées par les sylviculteurs et pour reconstituer le potentiel forestier, un « plan chablis 2009 » est mis en œuvre grâce à une enveloppe globale de plus d'**un milliard d'euros**.

- 500 millions d'euros de garanties publiques permettant de mobiliser des prêts bonifiés destinés à sortir le bois des parcelles sinistrées et au stockage,
- 60 millions d'euros sont alloués pour 2009 à la constitution de plateformes de stockage et au transport longue distance du bois,
- 300 millions d'euros seront consacrés entre 2009 et 2017 à la reconstitution de boisements,
- Le ministère de l'intérieur activera un dispositif comparable à celui mis en œuvre il y a dix ans au profit des communes forestières dont la vente de bois a représenté 10% au moins des recettes au cours des trois dernières années,
- L'Etat portera à 100% la prise en charge du chômage partiel dans les neuf départements sinistrés,
- Les mesures fiscales mises en œuvre en 2000 sont reconduites (impôts sur le revenu, Taxe foncière sur les propriétés non bâties...).

Ce plan a été élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels de la filière bois et après une série de réunions et ses modalités de mise en œuvre seront précisées très rapidement.

Ce plan devra faire l'objet d'une présentation à la commission européenne.

Contacts presse :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74

Service de presse du ministère de l'agriculture et de la pêche : 01 49 55 60 11